

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 1

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

RELATIONS POSTALES

Le service des télégrammes téléphonés fonctionne à nouveau sur le territoire français. Le tarif est de 2 fr. fr. par mot pour le territoire métropolitain en plus d'une taxe de 3 fr. par 50 mots ou fractions de 50 mots (langage clair, français).

INDUSTRIE AUTOMOBILE

Sous réserve d'un approvisionnement suffisant en matières premières, on prévoit pour 1946 la construction de voitures automobiles dans les proportions suivantes :

Voitures particulières :	marché intérieur.. ..	150.000
	exportation	27.550
Voitures utilitaires :	marché intérieur.. ..	65.734
	exportation	8.270

Pour réaliser ce plan, 314.630 tonnes de métaux ferreux seront nécessaires.

VINS

On s'attend, pour l'année 1945, à une récolte de 27 à 28 millions d'hectolitres de vin d'excellente qualité, contre 58.600 hectolitres en 1938.

CHARBON

	Moy. hebd. 1938	Moy. hebd. sept. 45	Moy. hebd. oct. 45	Moy. hebd. nov. 45	3-9/12 1945 (5 jours)	9-15/12 1945	16-22/12 1945	23-19/12 1945 (5 jours)	30-12/45 6/1/46 (5 jours)
Production (en milliers de ton- nes)	914	752	828	876	724	908	913	680	723
Importations (en milliers de ton- nes)	442	180	183	162	182	203	124	160	192

TEXTILES

Trente-deux arrêtés vont paraître incessamment au « Bulletin officiel du service des prix ». Ils concerneront l'abaissement du prix des tissus.

RHUM

Si les arrivages sont suffisants, le marché du rhum pourra être rendu complètement libre vers septembre 1946.

CAOUTCHOUC

Au cours des deux derniers trimestres de 1945, 70 p. 100 des besoins français en gomme pour pneumatiques ont pu être satisfaits.

GAZ

Actuellement on consomme plus de gaz qu'en 1938, mais il est de moins bonne qualité. On peut admettre que 1 mc. de gaz équivaut à 1 kgr. 900 de charbon ou à 4 kW. 300 d'électricité pour le chauffage. Pour la cuisine, 1 mc. de gaz équivaut à 6 kg. 200 de bois, 8 kg. 600 de charbon, 3 kW. 35 d'électricité. On obtient 300 mc. de gaz par tonne de charbon.

SUISSE

CONSEIL FÉDÉRAL

Le 13 décembre 1945, M. Carl Kobelt, Chef du Département militaire a été élu à la présidence de la Confédération pour 1946. Ce sera la première fois qu'il occupera ce poste. M. Etter, Chef du Département de l'intérieur, a été élu vice-président de la Confédération pour 1946.

MAGNÉSIUM

La Suisse exploite depuis 1929 les mines de magnésium sur son territoire. Une nouvelle application de ce métal a vu le jour dernièrement. Il est utilisé en effet dans la fabrication des ustensiles de cuisine et plus spécialement de ceux destinés à la cuisson à l'électricité.

MARINE MARCHANDE

Des chantiers navals suédois construisent actuellement un navire de 10.000 tonnes, qui sera destiné à une société maritime de Genève.

LISTE NOIRE

Sur plus de 1.000 personnes et entreprises domiciliées en Suisse qui figurent sur les listes noires britanniques et américaines, environ 400 ont été radiées à fin novembre dernier. Des démarches sont en cours auprès des autorités compétentes pour que des mesures semblables interviennent pour la liste noire française.

RELATIONS POSTALES

Les lettres, papiers d'affaires jusqu'à 2 kg., les cartes postales et recommandés peuvent être envoyés de Suisse à destination de la zone française d'Allemagne. Les lettres jusqu'à 20 g. et les cartes postales ordinaires et recommandées peuvent être expédiées à destination de l'Autriche.

COUT DE LA VIE

Le coût de la vie décroît depuis juillet 1945. Il a été successivement de 153,4 en juillet 1945, 153,1 en août 1945, 152,8 en septembre 1945 et 151 en octobre 1945.

FRANCE - SUISSE

CHANGE

A partir du 27 décembre 1945, le taux de parité entre le franc français et le franc suisse a été fixé comme suit (« Journal officiel » du 26 décembre 1945, p. 8585).

1 franc suisse vaut :

Billets		Devises	
Achat	Vente	Achat	Vente
27.50 fr. fr.	27.68 fr. fr.	27.59 fr. fr.	27.68 fr. fr.

100 francs français valent :

Billets		Devises	
Achat	Vente	Achat	Vente
—	—	3.50 fr. s.	3.75 fr. s.

RAVITAILLEMENT

Depuis le 1^{er} décembre 1945 les provisions de voyage admises du côté suisse à l'exportation de Suisse en France, sans autorisation spéciale, ont été portées aux limites que voici :

a) **Trafic à longue distance** : 2 kg. de denrées alimentaires par personne, au choix du voyageur. Le poids de chaque catégorie de marchandises ne doit pas dépasser 500 g.

2 bouteilles de vin, cidre ou eau minérale.

200 g. de tabac (personnes âgées de plus de 16 ans).

b) **Trafic frontalier** : 500 g. de denrées alimentaires, 1 bouteille de vin, cidre ou eau minérale, 20 cigarettes (personnes de plus de 16 ans seulement).

Cette tolérance n'affecte en rien le régime français d'importation ni les droits de douane prélevés à l'entrée en France.

IMPORTATIONS

Toute demande de licence d'importation ou d'exportation devra être désormais accompagnée d'une carte postale timbrée d'un modèle réglementaire, que l'on peut se procurer dans le commerce aux mêmes conditions que les demandes de licences. Cette carte postale, qui porte le numéro d'enregistrement de la demande, sera retournée au requérant par le service des licences, afin de l'aviser que sa demande a été bien reçue.

RELATIONS FERROVIAIRES

Parmi les décisions prises à la Conférence internationale des horaires de Lugano figure notamment le rétablissement des trains directs sur toutes les lignes effectuant la liaison entre Paris et la Suisse. Ces modifications prendront effet à partir du 6 mai 1946.

MARCHÉS DE COMPENSATION

Nous signalons à nos lecteurs que les marchés de compensation privée ne sont toujours pas admis dans le régime des relations d'affaires entre la France et la Suisse.

BILLETS CIRCULAIRES

L'agence officielle de l'Office suisse du tourisme à Paris a repris la délivrance des billets circulaires et d'abonnements sur parcours ferroviaire suisse.

SIMPLON-ORIENT-EXPRESS

Depuis le 8 janvier 1946 le Simplon-Orient-Express est rétabli entre Paris et Venise, avec voitures directes Paris-Rome. Il circule dans le sens France-Suisse les mardi, jeudi et dimanche, départ Paris-Lyon 22 h. 20, arrivée Lausanne 8 h. 47, et dans le sens Suisse-France les lundi, mercredi et vendredi, départ Lausanne 20 h. 45, arrivée Paris-Lyon 6 h. 45.

ARLBERG-EXPRESS

Depuis le 7 janvier 1946, les heures de départ et d'arrivée de l'Arberg-Express ont été modifiées comme suit :

	Paris	Bâle	Zurich	Innsbruck
d	19.30	a 6.25	a 9.32	a 16.10
a	6.55	d 19.45	d 16.26	d 10.30

ÉLECTRICITÉ

La Suisse a porté de 800.000 à 1 million de kWh ses exportations quotidiennes d'électricité en France. En contrepartie les livraisons françaises de charbon ont été augmentées.

TRANSPORTS

L'augmentation des tarifs de **chemins de fer**, qui a pris effet depuis le 5 janvier 1946, est respectivement de 40 p. 100 pour les tarifs voyageurs première et deuxième classe et de 50 p. 100 pour les tarifs marchandises. Toutefois, le prix des expéditions par wagons complets de denrées, notamment de vin, est resté inchangé.

A partir du 5 janvier 1946 le prix du voyage **par avion** entre Paris et Zurich a été porté à 3.250 fr. fr., entre Paris et Genève 2.700 fr. fr.

Petites Annonces classées

N. B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppes affranchies à 2 fr. fr. pour la France et à 4 fr. fr. pour la Suisse, à la Chambre de commerce suisse en France, 16 avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

DEMANDE DE REPRÉSENTATION

Représentant bien introduit dans la nouveauté, recherche bonneterie, articles tricotés et confectionnés, région Ouest (5).

Représentant matériel électr. industr. recherche représentation maison suisse désirant exploiter en France spécialité électr. (4).

Représentant de fabriques en métallurgie, ayant sérieuses références, bien introduit dans la clientèle quincailliers, fournisseurs industriels,

mds. de fers, visitant les départements compris dans la Normandie, Bretagne, Sud-Loire, région parisienne, désire s'adjoindre quelques bonnes cartes outillages machines-outils, articles ménage en quincaillerie (2).

OFFRES DE REPRÉSENTATION

Committants français cherchant un représentant en Suisse : racines de saponaire entières et moulées; sandales et mules en cuir (1).

DEMANDE D'EMPLOI

Directeur de maison vins et spiritueux, 39 ans, suisse, depuis vingt ans en France, couramment anglais et allemand, prendrait poste similaire ou s'associerait affaire exportation-importation, préférence Bordeaux (7).

OFFRES D'EMPLOI

Recherchons chef décolleteur sur tours Tornos et Petermann pour direction d'un atelier de décolletage. Place stable et situation d'avenir. Très pressé (6).